

## École SAINT-MATHIEU

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement (ci-après le CÉ) de l'école Saint-Mathieu. Tenue le mardi 16 janvier 2024 à 19h00 au salon du personnel.

### SONT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Daigneault,	présidente, membre - parent
Monsieur David Hardy,	vice-président, membre – parent
Madame Mariange Lefebvre,	Membre – parent
Madame Caroline Bernier,	Membre – parent
Madame Nathalie Desjardins,	Membre - responsable du SDG
Madame Amélie Tétrault,	Membre - enseignante
Madame Marie-France Bernier,	Membre - enseignante
Madame Geneviève Séguin,	Membre - enseignante
Madame Jessica Thibault,	Membre – personnel de soutien

### SONT ABSENTS :

Madame Julie Lavallée,	membre - parent
------------------------	-----------------

### PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Donia Salehabadi	Directrice
-------------------------	------------

### ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Stéphanie Daigneault fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19h06.

## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Stéphanie Daigneault fait la lecture de l'ordre du jour.

**CÉ-23/24-23** EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur David Hardy, il est résolu à la majorité

des voix exprimées,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

### **3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 NOVEMBRE**

**CÉ-23/24-24 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Amélie Tétrault il est résolu à la majorité

des voix exprimées,

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2023.

### **4. SUIVIS AU COMPTE RENDU**

Aucun suivi n'est nécessaire.

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Aucune personne du public.

### **6. INFORMATION DU COMITE DES PARENTS**

Aucune communication jusqu'à maintenant, selon Stéphanie Daigneault. Elle fera un suivi pour les nouvelles.

### **7. AFFAIRES EN COURS RELATIVES AU CONSEIL**

#### **7.1 RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ (CODE DE VIE) /APPROBATION MODE DE VIE - CELLULAIRE**

En vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.

Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la directrice de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.

La directrice présente le projet Mode de vie de l'école, qui inclut ces règles de conduite et mesures de sécurité et la nouvelle interdiction concernant l'utilisation des cellulaires.

Ce Code de vie a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP.

Les membres du CÉ ont voté par courriel en faveur de cette modification.

Les membres échangent au sujet du projet de Code de vie.

Mme Stéphanie Daigneault demande ce qui peut se passer avec les enfants en situation de garde partagée. Est-ce qu'ils peuvent rester dans les sacs ou ils doivent absolument rester à la maison. Mme Amélie Tétrault indique que les sacs à dos ne sont pas fouillés. L'application

de la règle demeure encore souple, mais ils pourront être confisqués au besoin par la direction.

Madame Stéphanie Daigneault demande le vote.

### **CÉ-23/24-25**

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jessica Thibault il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les règles de conduite et mesures de sécurité, telles que présentées dans le Mode de vie de l'école.

### **7.2 CONSULTATION OBLIGATOIRE DES ELEVES**

Il est proposé de consulter les élèves par rapport à la levée de fond pour la cour extérieure. Il est proposé que les élèves puissent venir présenter les propositions au CÉ. M. David Hardy demande que les élèves suggèrent ce avec quoi ils sont à l'aise.

Stéphanie Daigneault, David Hardy et Mariange Lefebvre sont intéressées à formuler les questions. Un lien Teams sera transmis par Mme Donia.

### **3. 7.3 PROJET ÉDUCATIF /ADOPTION**

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) le 17 novembre 2016 ;

Le nouvel article 209.1 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en application de l'article 459.2;

L'article 36 prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ;

L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif ;

Par ailleurs, l'article 37 établit ce que doit comporter le projet éducatif et prévoit notamment que les orientations et objectifs du projet soient cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire ;

L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert et que, sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école ;

Cette analyse s'effectue en concertation et avec la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire ;

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'école a tenu un tel processus de concertation ;

Le projet éducatif a été présenté par la directrice et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement ;

## **CÉ-23/24-26**

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline Bernier il est résolu à l'unanimité.

**D'ADOPTER** le projet éducatif, tel que présenté par la direction ;

Que le projet éducatif soit transmis au centre de services scolaire au cours des prochains jours et que par la suite, il soit rendu public au terme du délai à être convenu avec le centre de services scolaire.

## **Points d'information**

### **7.5 Levées de fonds**

2 possibles projets de levées de fonds : le bazar et la course des couleurs.

Il est proposé de rechercher des commanditaires.

Des contributions volontaires peuvent être demandées pour l'année scolaire seulement.

Caroline Bernier, David Hardy, Stéphanie Daigneault, Caroline Bernier et Jessica Thibault sont intéressés à former le comité.

### **7.6 Sorties ajustement des prix**

Le point est remis à la prochaine rencontre.

### **7.7 Photo scolaire**

Mariange Lefebvre avait transmis des noms d'autres photographes à la suite de la rencontre précédente. Mme Daigneault rappelle qu'elle n'a pas obtenu un bon service à la clientèle avec la photographe actuelle. Mme Donia confirme qu'elle a reçu des plaintes de certains parents. D'où, entre autres, la demande de changer de photographe.

Le prix doit être abordable pour une bonne qualité. Il est entendu que des appels doivent être faits pour demander des soumissions. Les suggestions sont attendues à l'adresse courriel de Stéphanie Daigneault.

Le Studio la pomme verte a été suggéré.

Les prix doivent ressembler à ce qui est proposé actuellement avec Enfant clic.

Les 3 axes à cibler sont le service, le prix et la qualité.

Les 9, 16, 23 septembre sont ciblées comme date.

## **7.8 Suivi Micro-ondes**

Une fois le courriel transmis avec la documentation préparée, il n'y a eu aucun commentaire de parents. La direction n'a pas reçu de plainte ou objection.

Le CÉ remercie Jessica Huneault pour la qualité et la pertinence du document qu'elle a produit. Le tout a été apprécié et le retour des commentaires ont été positifs.

## **7.9 Présence au CÉ**

Il est demandé de signifier à l'avance advenant qu'un membre doit s'absenter afin qu'un substitut puisse assister aux rencontres et que le quorum puisse être respecté.

Donia Salehabadi va retransmettre les documents avec les coordonnées des parents.

## **8. PAROLE À LA TECHNICIENNE DU SDG**

Tout va bien, rien de spécial. Au niveau des effectifs, c'est encore difficile. Il manque encore de ressources. Des solutions sont mises en place comme des pique-niques dans le gymnase pour jumeler plusieurs groupes.

La situation est ponctuelle, mais tout de même stressante pour la technicienne du SDG et son personnel. Elle doit faire preuve d'adaptabilité et les élèves aussi. C'est essouffant, mais la situation est mieux déjà que l'année dernière. Elle souligne qu'il y a tout de même une certaine récurrence dans les groupes qui sont jumelés à l'occasion, de manière à ne pas perturber les élèves inutilement.

Elle souligne la patience de l'équipe-école advenant les inconvénients lorsque des retards ou des situations similaires surviennent.

Stéphanie Daigneault demande s'il est possible de s'informer aux écoles du quartier ou à la Ville de Beloeil si certaines personnes seraient intéressées à faire du volontariat.

## **9. PAROLE À LA DIRECTION, ENSEIGNANTS, ET PERSONNEL DE SOUTIEN**

Tout va bien. Cette année l'aide à la classe est mise en place. Il y a donc du personnel supplémentaire qui donne de l'aide aux enseignants.

Le plan de rattrapage interne est en cours de développement. La direction et les enseignants sont en train de cibler les élèves en difficulté qui bénéficieront de services spécialisés.

La direction a engagé une TES supplémentaire qui commence déjà le 12 février et une autre sera ciblée pour une entrevue cette semaine. Les budgets supplémentaires permettent de mettre en place des mesures qui permettront d'aider les élèves en difficulté; les élèves de la maternelle et 1<sup>re</sup> année sont ciblés en priorité.

## **10. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre est prévue le 20 février prochain, en Teams.

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Mme Stéphanie Daigneault indique que nous avons abordé chaque point à l'ordre du jour.

**CÉ-23/24-27 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Tétrault il est résolu à la majorité des voix exprimées,

**DE LEVER** la séance à 20h18.

---

Stéphanie Daigneault, présidente

---

Donia Salehabadi, directrice